

Université de Strasbourg

Faculté de philosophie

**DISPOSITIF DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE
EN STADE 3 DE L'ÉPIDÉMIE**

17 mars 2020
(Publié en ligne)

Situation : stade 3 de l'épidémie de Covid-19

Les bâtiments de la Faculté de philosophie sont strictement fermés au public, aux étudiants et aux personnels.

L'activité des personnels enseignants et administratifs affectés à la Faculté de philosophie est basculée autant que faire se peut en « télétravail » et en travail à domicile.

Travail personnel des étudiants en philosophie et valeur du diplôme

Les maquettes de diplômes impliquent d'emblée une part de travail des étudiants par leur présence dans les cours et une part de travail personnel. Cette dernière a toujours été très importante en philosophie. La situation exceptionnelle entraînée par l'épidémie, survenant à la semaine 8, ne bouscule que 5 des 12 semaines normales de cours. En conséquence, c'est simplement la part de travail personnel à la maison qui, durant ces 5 semaines, occupera à temps complet les étudiants, au lieu de la répartition habituelle entre un travail en présentiel et un travail personnel à la maison.

Le premier semestre s'étant déroulé de manière à peu près normale, la valeur du diplôme ou de l'année en cours n'en est pas fondamentalement affectée.

Suivi pédagogique à distance

Les enseignants sont tenus de réaliser un suivi pédagogique à distance, qui prendra au minimum les formes du dispositif de base indiqué ci-dessous, et pourra être complété à loisir par le dispositif facultatif indiqué à la suite.

Dispositif de base, indispensable

Conseils et informations : les étudiants peuvent demander par mail (ou par toute autre voie que les enseignants leur auraient indiquée expressément, notamment Moodle), pour la bonne réalisation de leurs devoirs, des conseils, des informations et des compléments aux enseignants, lesquels doivent traiter ces demandes, dans une limite raisonnable. Le télétravail n'entraîne pas l'obligation pour les enseignants de répondre à la minute, ni durant les week-ends, ni hors des horaires classiques de travail.

Validation des modules et des UE : les étudiants enverront leurs devoirs par mail (ou par toute autre voie que les enseignants leur auraient indiquée expressément, notamment Moodle) aux enseignants, qui en accuseront réception, les évalueront et

justifieront leur note et leur appréciation, exactement comme pour l'évaluation de copies dans le cours d'un semestre ordinaire.

Ce dispositif concerne aussi le suivi des projets de recherche de Master I et des mémoires de Master II.

Dispositif facultatif, à la discrétion de chaque enseignant

Les enseignants peuvent, à leur discrétion, envoyer par mail (ou par toute autre voie adaptée, notamment Moodle, en ayant au préalable informé les étudiants) tout ou partie de leur cours rédigés aux étudiants, *sous la réserve expresse qu'aucun de ces cours ne sera mis en ligne par les étudiants sur quelque site internet que ce soit sans l'autorisation formelle de l'enseignant concerné. Les cours sont la propriété exclusive des enseignants qui en sont les auteurs.*

De même, des articles peuvent être adressés par mail (ou par toute autre voie adaptée) aux étudiants, ainsi que tout autre élément utile à la réalisation des travaux qui devront être remis par les étudiants pour la validation de leur UE (bibliographies, fiches consacrées à des points spécifiques, etc.).

Des ressources sonores ou visuelles pourront être versées sur la plateforme Moodle (sur le nouvel ENT nommé Ernest) par les enseignants qui le souhaitent, *en veillant toutefois à ne pas surcharger le réseau informatique.*

Enfin, les enseignants auront la possibilité, s'ils jugent que cela est indispensable ou bénéfique en complément des échanges par mail, de fixer des rendez-vous téléphoniques aux étudiants sur leurs lignes privées. Cette décision appartient strictement à chaque enseignant, pour chaque appel. Les étudiants ne sont pas autorisés à faire par la suite usage d'un numéro de téléphone privé dont ils auraient ainsi obtenu la connaissance.

Mode de communication des sujets

L'envoi aux étudiants des sujets des travaux à réaliser pour valider les UE sera fait exclusivement par le secrétariat, qui recueille déjà depuis début mars tous les sujets des enseignants. Cette procédure est indispensable pour réussir à atteindre tous les étudiants inscrits dans un module, y compris ceux dont l'inscription est plus complexe (étudiants en échange international, par exemple). L'envoi sera fait systématiquement aux adresses etu.unistra des étudiants (hormis cas plus complexes), avec l'enseignant en copie.

Une fois cet envoi initial réalisé par le secrétariat, chaque enseignant devra utiliser ce même message pour renvoyer des informations collectives à tous les étudiants concernés.

Le plus grand soin doit être apporté à ces questions matérielles de diffusion, afin de ne pas oublier une personne et ne pas créer d'inégalité involontaire de traitement entre les étudiants. En cas de doute, le secrétariat sera disponible pour toutes les vérifications nécessaires.

Nouvelles modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

Les travaux *restant à réaliser* par les étudiants pour valider le second semestre de l'année université 2019-2020 seront *exclusivement des devoirs écrits réalisés à la maison.*

Les évaluations de travaux réalisés antérieurement restent acquises.

Les nouvelles modalités sont décrites dans le document dédié à ce sujet, daté du 17 mars 2020, et dans les tableaux correspondant des MECC des diplômes, mis à jour et publiés sur le site philo.unistra.fr.